

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : convention de mise à disposition à l'association Hauteville 3 S des installations sportives communales du « Complexe sportif »

Séance du 27 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre à vingt heures huit minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt novembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 19

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier,

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TREUVELOT Catherine,

Membres absents excusés : 4

MM. BLEIN Jean (représenté par M CHAPUIS Gérard), ZANI Guy (représenté par M BOURGEOIS Didier), Mmes LETRAY Marie-Odile (représentée par M PIFFADY Philippe), TRAINI Marie (représentée par M ARGENTI Bernard),

Membres absents : 4

MM. RENAUD Jean-Xavier,
Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Mme CARRARA Carole.

Soit : 19 présents, 4 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la convention de mise à disposition des installations sportives communales du « Complexe sportif » à l'association Hauteville 3 S, signée le 10 janvier 2013.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'établir une nouvelle convention de mise à disposition des installations sportives communales du « Complexe sportif » à l'association Hauteville 3 S, dans le cadre de la délégation de service public de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville.

La convention sera établie pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, et précisera les modalités d'utilisation des installations sportives du « complexe sportif » et de leur mise à disposition en faveur de H3S par la Commune d'Hauteville-Lompnes.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition des installations sportives communales du « Complexe sportif » à l'association Hauteville 3 S, pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023,

- **PRECISE** que ladite convention annule et remplace la précédente,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI



Accusé de réception en préfecture
001-210101853-20181127-DE-2018-121b-DE
Date de télétransmission : 10/12/2018
Date de réception préfecture : 10/12/2018